

FRANCE – Mise en examen pour « destruction de la récolte »

Par Inf'OGM

Publié le 31/10/2001

7 personnes, dont 4 agriculteurs de la Confédération Paysanne, ont été mises en examen pour “destruction de récolte appartenant à autrui”, suite à une plainte du Centre d'étude technique interprofessionnel des oléagineux métropolitains (CETIOM). Le 13 avril 2000, 300 personnes avaient en effet participé au fauchage de 2 hectares de colza transgénique, à Gaudiès (Ariège).

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-mise-en-examen-pour-destruction-de-la-recolte/